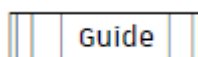


Le 03 octobre 2022



Charte utilisateur téléphones mobiles et clés 4G/5G



Date	Version	Révision du document
26/03/2015	V0	Proposition faite par la Direction Informatique et revue en comité de suivi CICF.
15/06/2015	V1	Revue suite à la réunion CICF du 26 mars 2015
09/07/2015	V2	Revue suite à la réunion CICF du 09 juillet 2015
30/09/2018	V3	Nouveau marché Téléphonie Mobile
03/10/2022	V4	Nouveau marché Téléphonie Mobile

Université de Strasbourg

Direction du Numérique

Table des matières

Introduction.....	3
1. LES REGLES D'UTILISATION	4
⇒ Objet de la charte :	4
⇒ Diffusion du numéro de mobile :	4
⇒ Utilisation professionnelle – matériel.....	4
⇒ Utilisation professionnelle – consommation.....	5
⇒ Utilisation du WIFI versus la connexion 4G/5G:	5
⇒ Suivi de la consommation/ comptabilisation	5
2. LES REGLES D'UTILISATION EN UN CLIN D'ŒIL.....	7
⇒ Utilisation professionnelle de son forfait	7
⇒ Partage de son numéro de téléphone professionnelle	7
⇒ Soin et protection de l'appareil.....	7
⇒ Utilisation raisonnée du forfait téléphonique	7
⇒ Vigilance accrue sur l'utilisation de l'option data hors UE/Suisse/Andorre/Royaume-Uni.....	7
⇒ Utilisation préférentielle des réseaux Wifi « de confiance »	7
(Wifi Eduroam/Wifi domestique par exemple)	7
⇒ Déclaration immédiate dans les cas de pertes, vols, casse	7

Introduction

Ce document concerne l'usage des téléphones mobiles ou clé 4G/5G pour tout agent titulaire ou sous contrat de travail à l'Université de Strasbourg quel que soit le service, la composante ou l'unité de recherche de rattachement de ce dernier.

1. LES REGLES D'UTILISATION

→ Objet de la charte :

Cette charte est à destination de tout agent de l'Université de Strasbourg attributaire d'un moyen de communication mobile (téléphone ou clé 4G/5G). Chaque agent doit prendre connaissance de cette charte et s'engager à respecter les règles de bon usage qu'elle contient.

→ Diffusion du numéro de mobile :

Tout agent disposant d'une attribution de téléphone mobile doit **communiquer son numéro à qui de droit** :

- Au minimum, à son supérieur hiérarchique direct, au directeur de composante ou de service, au responsable administratif.
- Dans les procédures de sécurité spécifiques,
- Idéalement dans l'annuaire de l'établissement, sur sa carte de visite, etc.

L'agent doit également être joignable sur ce numéro de mobile durant ses heures de travail et d'astreinte.

→ Utilisation professionnelle – matériel

Le titulaire d'un téléphone mobile de l'Université de Strasbourg utilise celui-ci dans un cadre strictement professionnel. Il accepte les conditions d'utilisation décrites dans la charte utilisateur.

Il s'engage notamment à prendre soin du matériel qui lui est confié en utilisant l'équipement de protection fourni.

Il s'engage à rester vigilant lors de ses déplacements à l'étranger.

Il s'engage à signaler à son responsable de flotte et à la Direction du Numérique via le support numérique (support@unistra.fr) tout incident, perte, vol, casse.

Les appareils mobiles sont la propriété de l'Université de Strasbourg : ils peuvent donc être repris ou changés par d'autres modèles à l'initiative de l'Université de Strasbourg.

En cas d'utilisation d'un téléphone mobile personnel avec un forfait téléphonique professionnel fourni par l'Université de Strasbourg, le titulaire s'engage à respecter les termes de cette charte en relevant du bon usage du forfait. Il est déchargé des engagements concernant le matériel seul.

→ Utilisation professionnelle – consommation

Le titulaire d'un téléphone mobile de l'Unistra ou d'une clé 4G/5G s'engage à faire une utilisation raisonnée des communications et en particulier à **rester vigilant lors de l'utilisation des communications data, notamment lors des déplacements à l'étranger hors UE/Suisse/Andorre/Royaume-Uni**. Hors de cette zone tarifaire, le coût des data peut devenir exorbitant (2500€ les 5Go de data dans la zone reste du monde).

Dans tous les cas, il faudra impérativement préciser le plus tôt possible à votre gestionnaire local de flotte ou à la Direction du Numérique que vous prévoyez un déplacement hors UE/Suisse/Andorre/Royaume-Uni afin de bénéficier de positionner les options internationales adaptées.

→ Utilisation du WIFI versus la connexion 4G/5G:

L'utilisateur doit privilégier la connexion WIFI plutôt que la connexion en clé 4G/5G de l'opérateur notamment sur les sites de l'enseignement supérieur en Europe. Il pourra se connecter aux réseaux suivants :

- Université de Strasbourg : réseau OSIRIS ou EDUROAM
- Autres établissements français ou européens : EDUROAM
- Mot de passe : adresse mail de connexion Unistra / mot de passe Ernest.

→ Suivi de la consommation/ comptabilisation

Les dépassements de forfait sont suivis et encadrés. Des sms d'alerte seront envoyés par l'opérateur à l'utilisateur et aux gestionnaires de flotte afin de les prévenir des dépassements de forfaits. A l'attribution du mobile l'agent doit être sensibilisé à l'usage professionnel requis. Le responsable de service ou de composante, avec le gestionnaire de sa flotte, et l'agent bénéficiant du mobile, ont les moyens de contrôler la consommation par interrogation du site web du titulaire du marché.

Pour les smartphones, il est demandé à l'utilisateur d'être attentif à l'usage car en fonction du lieu d'utilisation (à l'étranger ou à proximité d'une frontière) le montant facturé peut très vite atteindre des sommes importantes.

Les WIFI « de confiance » (tel qu'EduRoam et Wifi de l'opérateur) doivent être privilégiés pour les usages DATA (transfert de données, messagerie, internet...).

En cas d'utilisation non professionnelle occasionnant un dépassement important du forfait alloué ou des consommations hors forfait, l'université se réserve le droit d'étudier toutes les mesures adéquates correctives et éventuellement une demande de remboursement de la contre-valeur de l'utilisation non professionnelle.

2. LES REGLES D'UTILISATION EN UN CLIN D'ŒIL

→ **Utilisation professionnelle de son forfait**

→ **Partage de son numéro de téléphone professionnelle**

→ **Soin et protection de l'appareil**

→ **Utilisation raisonnée du forfait téléphonique**

→ **Vigilance accrue sur l'utilisation de l'option data hors UE/Suisse/Andorre/Royaume-Uni**

→ **Utilisation préférentielle des réseaux Wifi « de confiance »**

(Wifi Eduroam/Wifi domestique par exemple)

→ **Déclaration immédiate dans les cas de pertes, vols, casse**